

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 juillet 2010

RECONVERSION DES MILITAIRES - (n° 2436)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 11

présenté par
M. Decool-----
ARTICLE PREMIER

À la dernière phrase de l'alinéa 7, après le mot :

« réduite »,

insérer les mots :

« à due proportion ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement de précision vise à prévoir le montant de la réduction.